

DECISION N° 2023-220

Annule et remplace la décision N° 2022-130

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**LA DIRECTRICE DES CENTRES HOSPITALIERS DE PÉRIGUEUX,
LANMARY, SARLAT et DOMME**

- . **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique ;
- . **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- . **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- . **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.
- . **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé.
- . **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
- . **Vu** l'ordonnance 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique.
- . **Vu** la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME.
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021 nommant Madame Corinne MOTHES, à compter du 1^{er} septembre 2021, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME.
- . **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 17 janvier 2022 nommant Madame Elise LÉONARD, à compter du 1^{er} mars 2022, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat et Domme (Dordogne).
- . **Vu** l'organigramme de direction du Centre Hospitalier de Périgueux et de Domme en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

DÉCIDE

Article 1 : en cas d'absence de Madame Corinne MOTHERS, Directrice des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

- Madame Elise LÉONARD, Directrice Déléguée au Centre Hospitalier de DOMME
- Madame Sarah DELAGE-DUFOUR, Attaché d'Administration hospitalière
- Madame Stéphanie LEGRAND, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Rumménica RAYMOND, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Françoise DOUBROVIK, Cadre de santé
- Madame Muriel FAUCHER, Cadre de santé
- Madame Muriel GAUBERT, FF infirmière coordinatrice
- Madame Sylvie MERLHIOT, pharmacien contractuel

Article 2 : Madame Elise LÉONARD reçoit délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, le fonctionnement et l'organisation du Centre Hospitalier de DOMME.

En cas d'absence de Madame Elise LÉONARD, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME aux personnes citées à l'article 3.

Article 3 : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

- Madame Sarah DELAGE-DUFOUR, en charge :

Affaires générales :

- Instances
- Préparation et suivi des autorisations
- Appels à projet

RH et management :

- Recrutement
- Gestion des affaires courantes
- Suivi budgétaire
- Dialogue social
- Gestion carrière et protection sociale
- Note d'information

Axe patient :

- Admission EHPAD
- Gestion 1er niveau dossier patient, plainte et réclamation
- Suivi technique dossier contentieux RCH et autres

Finances :

- Gestion courante des actes relatifs aux affaires Financières et analyse de gestion,
- Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement,
- Affaires budgétaires et financières,
- Contentieux relevant de ce domaine.

- **Madame Rumménica RAYMOND, en charge des ressources humaines :**
 - Recrutement
 - Gestion des affaires courantes
 - Suivi budgétaire
 - Dialogue social
 - Gestion carrière et protection sociale
 - Note d'information

- **Madame Stéphanie LEGRAND, en charge des achats :**
 - Tout document relatif à la préparation, à la passation, à l'exécution et au suivi des achats,
 - Contentieux relevant de ce domaine,
 - Courriers à caractère administratif, bons de commande, ordres de service imputables aux sections investissement et fonctionnement dans le cadre des marchés publics
 - Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement
 - Marchés de fourniture et services dont la signature peut être déléguée par le directeur
 - Préparation des mémoires déposés devant les différentes juridictions

En cas d'absence de **Madame Stéphanie LEGRAND**, délégation de signature est donnée pour les bons de commandes exploitation et la validation des factures courantes à **Madame DELAGE-DUFOUR**.

- **Madame Françoise DOUBROVIK, Cadre de santé :**
 - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire.

- **Madame Muriel FAUCHER, Cadre de santé :**
 - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire.

- **Madame Muriel GAUBERT, infirmière faisant fonction d'infirmière coordinatrice :**
 - Document, acte, pièce, certificat, attestation et tout acte correspondant à la gestion quotidienne des personnels affectés à sa direction à l'exception des documents relatifs à toute procédure de recrutement, même temporaire

- **Madame Sylvie MERLHIOT, pharmacien contractuel :**
 - Reçoit délégation de signatures pour les actes relevant de ses attributions de pharmacien du Centre hospitalier de Domme et impliquant engagements et liquidation des dépenses et des recettes consécutives à l'approvisionnement et à la gestion des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 du Code de la santé publique ainsi que des matériels stériles dans la limite des crédits autorisés tant à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses qu'aux décisions modificatives, pour comptes gérés par la pharmacie du Centre Hospitalier de Domme, dans le respect des seuils fixés par la réglementation des marchés public et des accords-cadres.

Article 4 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,
Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

Article 5 : La présente décision prend effet à compter du **1^{er} NOVEMBRE 2023**.
Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 1^{er} NOVEMBRE 2023

La Directrice

CENTRE HOSPITALIER DE DOMME
La Directrice
24250 DOMME
Corinne MOTHES